



Charte Programme Mentorat PhD Alumni

I° Définition du Mentorat :

Le mentorat est un accompagnement personnel à caractère confidentiel, apporté par une personne bénévole dite le « mentor » à une autre personne dite le « mentoré ».

Ce dispositif permet à un binôme de volontaires sans lien hiérarchique de s'intégrer dans une démarche d'enrichissement mutuel et de partager leurs connaissances, leurs expériences tout en se soutenant et en s'encourageant.

Dans ce cadre, le Collège Doctoral de l'Université Grenoble Alpes met en place un programme de mentorat favorisant l'entraide entre doctorants et/ou entre doctorants et docteurs.

Ce programme s'appuie sur la plateforme PhD Alumni qui rassemble les doctorants et docteurs de l'Université Grenoble Alpes.

II° Objectifs du programme :

Le programme PhD Alumni - Mentorat vise à favoriser l'entraide entre doctorants et/ou entre doctorants et docteurs en permettant la mise en relation entre les membres du réseau PhD Alumni désireux de partager leurs expériences et leurs connaissances.

Le programme PhD Alumni – Mentorat permet également de créer du lien et de faire vivre la communauté de docteurs et doctorants de l'Université Grenoble Alpes.

III° Principes du Mentorat :

La relation de mentorat est :

- Un accompagnement bénévole participant à la prise de conscience des compétences
- Une relation d'équité basée sur le transfert du savoir personnel et professionnel
- Un enrichissement mutuel

La relation de mentorat n'est pas :

- Une substitution à l'encadrement de la thèse
- Un vecteur de promotion publicitaire



- Un moyen de diffusion d'idées à caractère personnel.

La relation de mentorat se déroule dans un environnement privilégiant l'échange et la confidentialité.

Elle implique différentes valeurs :

- Confidentialité
- Absence de jugement
- Respect mutuel
- Ouverture d'esprit
- Bienveillance
- Écoute
- Simplicité
- Humilité

La mise en contact des doctorants et docteurs dans le cadre du mentorat peut être initiée à tout moment par le biais de la plateforme PhD Alumni dans la rubrique dédiée.

La durée du mentorat et les modalités d'interaction entre mentor et mentoré peuvent être convenues conjointement au sein du binôme. Les acteurs sont libres de se désengager du programme après information préalable au sein du binôme.

IV°/ Engagements des différents acteurs du Mentorat :

Le Mentoré :

- Être à l'écoute
- Maintenir une dynamique dans la relation
- Partager sa situation en exprimant ses attentes et/ou questions
- Garantir un échange basé sur la confidentialité, sans jugement et fondé sur le respect
- S'engager dans la mise en œuvre des actions convenues conjointement
- Rester libre d'adhérer aux propositions du mentor

Le Mentor :

- Être à l'écoute
 - Maintenir une dynamique dans la relation
 - Garantir un échange basé sur la confidentialité, sans jugement et fondé sur le respect
 - Aider à développer les ressources personnelles du mentoré
 - Partager son expérience, ses connaissances et son réseau
- Le mentor n'a pas vocation à apporter toutes les réponses au mentoré.*

Le Collège Doctoral :

- Veiller au bon fonctionnement du module Mentorat sur la plateforme PhD Alumni



PhD Alumni Network+

Université Grenoble Alpes

- Accompagner les acteurs à leur demande suite aux éventuelles difficultés rencontrées
- Organiser et mettre en œuvre un bilan annuel du programme pour veiller à son amélioration (enquête, événements ...)